



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE HERAULT

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 1 - FEVRIER 2011**

# SOMMAIRE

## Préfecture de l'Hérault

Arrêté N °2011035-0002 - Arrêté n ° 2011/01/352 portant approbation du règlement intérieur de la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard du corps des attachés administratifs de l'intérieur et de l'outre- mer .....	1
Arrêté N °2011035-0003 - Arrêté n ° 2011/01/353 portant approbation du règlement intérieur de la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard du corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre- mer .....	4
Arrêté N °2011035-0004 - Arrêté n ° 2011/01/354 portant modification de l'arrêté préfectoral n ° 2010/01/2239 relatif à la désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative locale compétente à l'égard du corps des attachés d'administration de l'intérieur et de l'outre- mer. ....	7
Arrêté N °2011035-0005 - Arrêté n ° 2011/01/355 portant modification de l'arrêté préfectoral n ° 2010/01/2240 relatif à la désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative locale compétente à l'égard du corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre- mer. ....	11
Arrêté N °2011035-0006 - Arrêté n ° 2011/01/356 portant modification de l'arrêté préfectoral n ° 2010/01/2841 relatif à la désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre- mer. ....	15





PREFECTURE HERAULT

## Arrêté n °2011035-0002

signé par Le Préfet  
le 04 Février 2011

Préfecture de l'Hérault

Arrêté n ° 2011/01/352 portant approbation du règlement intérieur de la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard du corps des attachés administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer

**Arrêté n° 2011/01/352 portant approbation du règlement intérieur de la  
commission administrative paritaire locale compétente à l'égard du corps des  
attachés administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer**

-----

**Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,  
Préfet de l'Hérault,  
Officier de la Légion d'Honneur,**

- VU la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;
- VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;
- VU le décret du 11 décembre 2008 portant nomination de monsieur Claude BALAND, préfet hors classe, en qualité de préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault ;
- VU l'arrêté du 1er décembre 2009 portant création des commissions administratives paritaires nationales et locales compétentes à l'égard des corps des personnels administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2010/01/1727 du 12 juillet 2010 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard du corps des attachés administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;

**VU** la délibération de la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard du corps des attachés administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer en date du 4 novembre 2010 ;

**ARRETE :**

**ARTICLE UNIQUE** : Le règlement intérieur de la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard du corps des attachés administratifs, ci-annexé, est approuvé.

Fait à Montpellier, le 4 février 2011

Le Préfet,

Claude BALAND



PREFECTURE HERAULT

## Arrêté n °2011035-0003

signé par Le Préfet  
le 04 Février 2011

Préfecture de l'Hérault

011Arrêté n ° 2011/01/353 portant approbation  
du règlement intérieur de la commission  
administrative paritaire locale compétente à  
l'égard du corps des secrétaires administratifs  
de l'intérieur et de l'outre- mer

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET  
DES MOYENS  
BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES DE  
LA PREFECTURE DE REGION

AFFAIRE SUIVIE PAR :  
M. ABALHASSANE  
☎ : 04 67 61 61 42  
FAX : 04 67 61 68 30

**Arrêté n° 2011/01/353 portant approbation du règlement intérieur de la  
commission administrative paritaire locale compétente à l'égard du corps des  
secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer**

-----

**Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,  
Préfet de l'Hérault,  
Officier de la Légion d'Honneur,**

- VU la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;
- VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;
- VU le décret du 11 décembre 2008 portant nomination de monsieur Claude BALAND, préfet hors classe, en qualité de préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault ;
- VU l'arrêté du 1er décembre 2009 portant création des commissions administratives paritaires nationales et locales compétentes à l'égard des corps des personnels administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2010/01/2240 du 12 juillet 2010 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard du corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;



**VU** la délibération de la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard du corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer en date du 4 novembre 2010 ;

**ARRETE :**

**ARTICLE UNIQUE** : Le règlement intérieur de la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard du corps des secrétaires administratifs, ci-annexé, est approuvé.

Fait à Montpellier, le 4 février 2011

Le Préfet,

Claude BALAND



PREFECTURE HERAULT

## Arrêté n °2011035-0004

signé par Le Préfet  
le 04 Février 2011

Préfecture de l'Hérault

Arrêté n ° 2011/01/354 portant modification de l'arrêté préfectoral n ° 2010/01/2239 relatif à la désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative locale compétente à l'égard du corps des attachés d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer.

**Arrêté n° 2011/01/354 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2010/01/2239 relatif à la désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative locale compétente à l'égard du corps des attachés d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer.**

-----  
**Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon  
Préfet de l'Hérault,  
Officier de la Légion d'Honneur,**

- VU** la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 9 et 9 bis ;
- VU** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat, notamment ses articles 12 et 14 ;
- VU** le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2005-1215 du 26 septembre 2005 portant dispositions statutaires communes applicables aux corps des attachés d'administration et à certains corps analogues ;
- VU** le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;
- VU** le décret du 11 décembre 2008 portant nomination de monsieur Claude BALAND, préfet hors classe, en qualité de préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault ;
- VU** l'arrêté du 1er décembre 2009 portant création des commissions administratives paritaires nationales et locales compétentes à l'égard des corps des personnels administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;
- VU** l'arrêté du 28 janvier 2010 fixant la date et les modalités des élections à certaines commissions paritaires du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;
- VU** le procès verbal de recensement et de proclamations des résultats des élections organisées le 4 mai 2010 en vue de la désignation des représentants du personnel de

- la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des attachés d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2010/01/2239 du 12 juillet 2010 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard du corps des attachés de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- SUR** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1** : l'article premier de l'arrêté préfectoral susvisé est modifié comme suit :

**REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION**

**MEMBRES TITULAIRES**

**M. Claude BALAND**  
Préfet de le Région Languedoc-Roussillon  
Préfet de l'Hérault  
**PRESIDENT**

**Mme Martine LAQUIEZE**  
Secrétaire Général  
de la Préfecture du Gard

**Mme Jacqueline JEANPIERRE**  
Directrice des Ressources Humaines  
et des Moyens  
de la Préfecture de l'Aude

**M. Jean-Marie NICOLAS**  
Secrétaire Général  
de la Préfecture des Pyrénées-Orientales

**MEMBRES SUPPLEANTS**

**M. Patrice LATRON**  
Secrétaire Général  
de la Préfecture de l'Hérault

**M. Jocelyn SNOECK**  
Secrétaire Général  
de la Préfecture de la Lozère

**M. Damien DEVOUASSOUX**  
Secrétaire Général Adjoint  
du SGAP de Marseille

**Mme Chantal DUMONTEL**  
Directrice des Actions et Moyens  
de l'Etat de la Préfecture du Gard

**ARTICLE 2** : les autres articles de l'arrêté préfectoral susvisé demeurent inchangés.

**ARTICLE 3** : le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 4 février 2011

Le Préfet,

Claude BALAND



PREFECTURE HERAULT

## Arrêté n °2011035-0005

signé par Le Préfet  
le 04 Février 2011

Préfecture de l'Hérault

Arrêté n ° 2011/01/355 portant modification de l'arrêté préfectoral n ° 2010/01/2240 relatif à la désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative locale compétente à l'égard du corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer.

**Arrêté n° 2011/01/355 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2010/01/2240 relatif à la désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative locale compétente à l'égard du corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer.**

-----

**Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon  
Préfet de l'Hérault,  
Officier de la Légion d'Honneur,**

- VU la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 9 et 9 bis ;
- VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat, notamment ses articles 12 et 14 ;
- VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires ;
- VU le décret no 94-1017 du 18 novembre 1994 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;
- VU le décret du 11 décembre 2008 portant nomination de monsieur Claude BALAND, préfet hors classe, en qualité de préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault ;
- VU l'arrêté du 1er décembre 2009 portant création des commissions administratives paritaires nationales et locales compétentes à l'égard des corps des personnels administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté du 28 janvier 2010 fixant la date et les modalités des élections à certaines commissions paritaires du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;
- VU le procès verbal de recensement et de proclamations des résultats des élections organisées le 4 mai 2010 en vue de la désignation des représentants du personnel de la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2010/01/2240 du 12 juillet 2010 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard du corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;

**SUR** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1** : l'article premier de l'arrêté préfectoral susvisé est modifié comme suit :

**REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION**

**MEMBRES TITULAIRES**

**M. Claude BALAND**  
Préfet de le Région Languedoc-Roussillon  
Préfet de l'Hérault  
**PRESIDENT**

**Mme Martine LAQUIEZE**  
Secrétaire Général  
de la Préfecture du Gard

**M. Jean-Marie NICOLAS**  
Secrétaire Général  
de la Préfecture de Pyrénées-Orientales

**M. Damien DEVOUASSOUX**  
Secrétaire Général Adjoint  
du SGAP de Marseille

**M. Olivier DELCAYROU**  
Secrétaire Général  
de la Préfecture de l'Aude

**M. Jocelyn SNOECK**  
Secrétaire Général  
de la Préfecture de la Lozère

**MEMBRES SUPPLEANTS**

**M. Patrice LATRON**  
Secrétaire Général  
de la Préfecture de l'Hérault

**Mme Chantal DUMONTEL**  
Directrice des Actions et Moyens  
de l'Etat de la Préfecture du Gard

**M. Robert ROUX**  
Chef du Service des Ressources  
Humaines et des Moyens de  
la Préfecture des Pyrénées-Orientales

**Mme Marie-Henriette CHABRERIE**  
Directrice des Ressources  
Humaines et des Relations Sociales  
du SGAP de Marseille

**Mme Jacqueline JEANPIERRE**  
Directrice des Ressources Humaines et  
de Moyens de la Préfecture de l'Aude

**M. Alain VIRY**  
Chef du Bureau du Personnel de la Région  
de Gendarmerie Languedoc-Roussillon



**ARTICLE 2** : les autres articles de l'arrêté préfectoral susvisé demeurent inchangés.

**ARTICLE 3** : le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 4 février 2011

Le Préfet,

Claude BALAND



PREFECTURE HERAULT

## Arrêté n °2011035-0006

signé par Le Préfet  
le 04 Février 2011

Préfecture de l'Hérault

Arrêté n ° 2011/01/356 portant modification de l'arrêté préfectoral n ° 2010/01/2841 relatif à la désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer.

**Arrêté n° 2011/01/356 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2010/01/2841 relatif à la désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer.**

-----

**Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,  
Préfet de l'Hérault,  
Officier de la Légion d'Honneur,**

- VU la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 9 et 9 bis ;
- VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat, notamment ses articles 12 et 14 ;
- VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;
- VU le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;
- VU le décret du 11 décembre 2008 portant nomination de monsieur Claude BALAND, préfet hors classe, en qualité de préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault ;
- VU l'arrêté du 1er décembre 2009 portant création des commissions administratives paritaires nationales et locales compétentes à l'égard des corps des personnels administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2010/01/2841 du 21 septembre 2010 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;

**SUR** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1** : l'article premier de l'arrêté préfectoral susvisé est modifié comme suit :

**REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION**

**MEMBRES TITULAIRES**

**M. Claude BALAND**  
Préfet de le Région Languedoc-Roussillon  
Préfet de l'Hérault  
**PRESIDENT**

**M. Damien DEVOUASSOUX**  
Secrétaire Général Adjoint  
du SGAP de Marseille

**Mme Martine LAQUIEZE**  
Secrétaire Général  
de la Préfecture du Gard

**M. Olivier DELCAYROU**  
Secrétaire Général  
de la Préfecture de l'Aude

**M. Jean-Marie NICOLAS**  
Secrétaire Général  
de la Préfecture des Pyrénées-Orientales

**M. Jocelyn SNOECK**  
Secrétaire Général  
de la Préfecture de la Lozère

**M. Alain VIRY**  
Chef du Bureau du Personnel de la Région  
de Gendarmerie Languedoc-Roussillon

**MEMBRES SUPPLEANTS**

**M. Patrice LATRON**  
Secrétaire Général  
de la Préfecture de l'Hérault

**Mme Marie-Henriette CHABRERIE**  
Directrice des Ressources  
Humaines et des Relations Sociales  
du SGAP de Marseille

**Mme Chantal DUMONTEL**  
Directrice des Actions et Moyens  
de l'Etat de la Préfecture du Gard

**Mme Jacqueline JEANPIERRE**  
Directrice des Ressources Humaines et  
de Moyens de la Préfecture de l'Aude

**M. Robert ROUX**  
Chef du Service des Ressources  
Humaines et des Moyens de  
la Préfecture des Pyrénées-Orientales

**Mme Geneviève ITIER**  
Chef du Bureau des Ressources  
Humaines Préfecture de la Lozère

**M. Jean-Christophe SANSONNET**  
Chef Section Personnel Officier de  
la Région Gendarmerie  
Languedoc-Roussillon

**M. Marcel AUTHIER**  
Directeur Départemental de la  
Sécurité Publique de l'Hérault

**M. Franck DESRUMAUX**  
Directeur Départemental de la  
Sécurité Publique du Gard

**ARTICLE 2** : les autres articles de l'arrêté préfectoral susvisé demeurent inchangés.

**ARTICLE 3** : le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 4 février 2011

Le Préfet,

Claude BALAND